

FICHE DE SECURITE N° MSDS022ZenitRA**ZENIT RA D-SORB Solution Code N° 41436****1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE****1.1 Identification de la préparation**

- Dénomination commerciale: **ZENIT RA D-SORB Solution Code N° 41436**
- Composants **D-SORB Solution (2 x 1000 mL)**
Solution aqueuse à base d'hydroxyde de sodium et tensioactifs

1.2 Utilisation de la préparation*Pour utilisation diagnostic in vitro***1.3 Identification de la Société**

- Fabricant: *Technogenetics s.r.l - Viale Casiraghi 471
20099 Sesto S. Giovanni*
- Numéro de téléphone d'appel de la Société: *02/262891*
- E-mail de la personne responsable: *qa@bouty.it*







- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** 02/66101029
Centro Antiveleni (Centre anti-poisons)
Hôpital de Niguarda Ca' Granda – Milan

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

A cause de la faible concentration en ingrédients dangereux, aucun composant ne peut être classé dangereux conformément aux Directives applicables.

- Risques physico-chimiques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets nocifs sur l'environnement aquatique
- Risques toxicologiques: en référence aux composés purs. Voir § 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient dangereux	Composant	CAS N°	 Symboles et phrases R	Concentration (p/p)
Hydroxyde de sodium 1N	D-SORB Solution	1310-73-2	 Corrosif C R34	0.12 %
Dodécyl-sulfate de sodium	D-SORB Solution	151-21-3	 Nocif Xn Facilement inflammable R11-21/22-36/37/38	0.0001 %
Dodécyl-triméthyl-bromure d'ammonium	D-SORB Solution	1119-94-4	 Nocif Xn  Dangereux pour l'environnement N R22-36/37/38-50/53	0.48 %
Triton X-100	D-SORB Solution	9036-19-5	 Nocif Xn R22-41	0,17 %

Les Phrases R et les Symboles font référence aux substances en tant que telles. On renvoie au point 15 pour la classification des préparations, qui ne sont pas dangereuses, ayant comme composants des substances dangereuses en concentration inférieure aux limites de dangerosité.

Les Phrases R sont reportées entièrement dans la section 16.

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

INGREDIENT DANGEREUX	COMPOSANT	CAS N°.	PHRASES S
Hydroxyde de sodium 1N	D-SORB Solution	1310-73-2	S26-36/37/39-45
Dodécyl-sulfate de sodium	D-SORB Solution	151-21-3	S26-36/37
Dodécyl-triméthyl-bromure d'ammonium	D-SORB Solution	1119-94-4	S26-39-61
Triton X-100	D-SORB Solution	9036-19-5	S24-26-39

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin

S 39 Se protéger les yeux et le visage

S 45 En cas d'accident ou de mal-être, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

S 61 Ne pas jeter dans l'environnement. Faire référence aux Instructions spéciales des fiches d'information en matière de sécurité

S 36/37 Utiliser des vêtements de protection et des gants adaptés

S 36/37/39 Utiliser des vêtements de protection et des gants adaptés et se protéger les yeux/le visage

Inhalation:

Eloigner le blessé de la source d'inhalation. Le faire étendre dans une pièce fraîche et bien aérée, enlever tout obstacle à la respiration (défaire les ceintures, cravates et cols). En cas d'arrêt de la respiration, effectuer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne à l'air frais. En cas d'ingestion du produit, si la personne est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir si ce n'est pas décidé par du personnel médical. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment les yeux avec de l'eau, en soulevant les paupières inférieure et supérieure. Vérifier si la victime porte des lentilles de contact et dans ce cas, les enlever. Consulter un médecin.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction adaptés :

Pour des incendies qui se développent à proximité du produit, utiliser de l'eau nébulisée, de la mousse résistante à l'alcool ou des extincteurs.

5.2 Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance ou à la préparation, aux produits de la combustion, aux gaz produits:

Préparation non combustible.

5.3 Équipement spécial de protection pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter des dispositifs de protection des voies respiratoires avec apport d'air indépendant

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles:

Porter des gants et des lunettes de protection. Se libérer des vêtements contaminés et les laver.
Éviter de respirer les vapeurs. Prévoir une aération adaptée.

6.2 Précautions environnementales:

Limiter la perte avec du sable ou un liant universel et diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas éliminer les préparations dans l'évier et conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.3 Méthodes d'assainissement:

En cas d'emballage abîmé ou de déversement accidentel, utiliser des matières absorbantes, et effectuer la décontamination de la zone intéressée avec une solution diluée d'Hypochlorite de Soude après s'être protégé avec des dispositifs de protection individuelle adaptés (tabliers, gants, lunettes).

Effectuer l'élimination du matériel utilisé pour le nettoyage et des déchets d'emballage impliqués dans le déversement, sur base des normes nationales pour l'élimination des déchets potentiellement infectés.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION

7.1 Manipulation:

Éviter le contact des réactifs avec la peau, les yeux et les muqueuses.

Éviter de jeter les préparations ou les déchets d'emballage dans des éviers reliés au système d'égout ou au système d'évacuation des déchets qui ne sont pas issus de travail industriel/ déchet d'analyses.

7.2 Conservation:

Maintenir les préparations loin des flammes libres et des sources de chaleur.

Les conserver en accord des prescriptions reportées sur les Instructions pour l'utilisation.

7.3 Usages particuliers: N/A

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limite d'exposition

Les composants ne contiennent pas de quantités importantes de substances dont les valeurs critiques doivent être tenues sous contrôle dans les environnements de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

- ◆ Contrôles de l'exposition professionnelle
Il ne faut aucune aération particulière. Une bonne aération générale devrait suffire pour contrôler l'exposition des opérateurs aux polluants atmosphériques.
- ◆ Mesures hygiéniques
Garder loin de la nourriture et des boissons.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Se laver soigneusement les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Eviter le contact avec la peau.
- ◆ Protection respiratoire
Aucune protection respiratoire n'est nécessaire si la pièce est bien aérée.
- ◆ Protection des mains
Les gants servent à protéger l'opérateur des éclaboussures. Pour des raisons de sécurité, ils doivent être changés immédiatement lorsqu'ils sont mouillés.
Puisque le produit est de fait une préparation de plusieurs substances, on ne peut donner d'informations spécifiques sur le temps de perméabilité. Le choix de gants adaptés ne dépend pas seulement du matériel mais aussi des autres caractéristiques de qualité et de la nécessité, de toute façon, d'une vérification avec le producteur respectif. Sur la base de nos connaissances, les gants à usage unique peuvent être utilisés avec toute substance sauf en présence de nitriles. Toutefois, cette recommandation ne vise pas à exclure le test d'adaptation qui est essentiel et doit être effectué selon les conditions d'utilisation respectives.
- ◆ Protection des yeux
Il est conseillé de porter des lunettes de protection de sécurité conformes aux standards approuvés durant la manipulation.
- ◆ Protection de la peau
Eviter le contact avec la peau.
- ◆ Contrôles de l'exposition environnementale: N/A

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

	Etat physique	Couleur	pH	Densité
D-SORB Solution	Liquide	Incolore	12-13	1,0 g/cm ³

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	12 ÷ 13
Point d'ébullition	Non Disponible
Point de fusion	Non Disponible
Point d'inflammabilité	Non Disponible
Propriétés explosives	Non Disponible
Limites d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité relative (gr/mL)	1.0
Coefficient de répartition	Non Disponible
Viscosité	Non Disponible
Vitesse d'évaporation	Non Disponible

9.3 Autres informations: N/A

10. STABILITE ET REACTIVITE

Les préparations sont stables dans les conditions d'utilisation et de conservation habituelles, à pression atmosphérique et dans un intervalle de température de 15 à 25 °C.

- 10.1 Conditions à éviter: tenir éloigné des sources de chaleur
- 10.2 Matières à éviter: éviter de traiter la préparation avec des acides forts, des agents fortement oxydants, des produits organiques et des solvants chlorés
- 10.3 Produits de décomposition dangereux: pour les préparations contenant du dodécyl-triméthyl bromure d'ammonium, les produits de décomposition en cas d'incendie sont : acide bromhydrique et oxydes d'azote. Pour les préparations contenant du dodécyl-sulfate de sodium, les produits de décomposition en cas d'incendie sont : oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- ◆ Hydroxyde de sodium 1N : aucune donnée toxicologique quantitative n'est disponible
- ◆ Dodécyl Sulfate de sodium : LD50 (oral, rat): 1427 mg/Kg
- ◆ Dodécyl-Triméthyl bromure d'ammonium : LD50 (oral, rat): 200-1000 mg/Kg
- ◆ Triton X-100 : LD50 (oral, rat): 1900-5000 mg/Kg - LD50 (derme, lapin): >3000 mg/Kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation est nocive pour les organismes aquatiques, elle peut provoquer à long terme des effets négatifs sur l'environnement aquatique.
Les déchets d'analyse et les emballages doivent être éliminés en accord avec les normes nationales relatives aux déchets d'un laboratoire d'analyses.

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Les préparations telles quelles, si éliminées sans traitement, représentent des déchets de laboratoire d'analyses, et en tant que telles sont sujettes à la normative en vigueur.

Eviter le traitement avec des acides et le réchauffement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Préparations non dangereuses en référence aux normes pour le transport ADR/RID, IMDG.

15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Classification des préparations: non dangereuses, ayant comme composants des substances dangereuses en concentration inférieure aux limites de dangerosité.

Indications de risque: R 52-53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets négatifs sur l'environnement aquatique.

Conseils de prudence: S 61 - Ne pas jeter dans l'environnement

Symbole:

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations contenues ici se basent sur les connaissances disponibles à la date de l'émission. Elles font référence uniquement au produit indiqué.

L'utilisateur est tenu de s'assurer de la justesse et de la complétude de ces informations en relation à l'utilisation spécifique qu'il a l'intention d'en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Texte intégral des phrases R auxquelles on fait référence dans la section 3:

R 11 Facilement inflammable

R34 Provoque des brûlures

R 21/22 Nocif au contact de la peau et par ingestion

R 50/53 Hautement toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets négatifs sur l'environnement aquatique

R 36/37/38 Irritant pour les yeux/les voies respiratoires/la peau



TECHNOGENETICS S.r.l.

Viale Casiraghi, 471
20099 Sesto S. Giovanni (MI)
ITALY

FRANCE**Distribué par**

A. Menarini Diagnostics France S.A.R.L.
3-5, Rue du Jura - BP 70511- 94633 Rungis Cedex
Tel. +33 1 56 34 69 10 - Fax +33 1 56 34 69 11
www.menariniagnostics.fr

BELGIQUE et LUXEMBOURG**Distribué par**

Menarini Diagnostics Benelux S.A./N.V.
Belgicastraat, 4 - 1930 Zaventem
Tel. +32 2 72 14 545 - Fax +32 2 72 09 292
www.menariniagnostics.be